

2022/31 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THONAC

L'an deux mille vingt-deux, le 15 septembre, à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian GARRABOS Maire de THONAC.

Date de Convocation : 08/09/2022

Étaient Présents : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL, M. CULINE Sébastien, M. MIDDEGAELS Alain M. CERF Cyril, Mme Claudine LAWARREE MALOYER, M. Harold ECLAIRCY.

Étaient absents :

Étaient Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. CERF Cyril

AR Prefecture

024-212405526-20220915-2022_31-DE
Reçu le 16/09/2022
Publié le 16/09/2022

OBJET : TARIFS DE LA SALLE DES FETES – MODIFICATION DU MONTANT DE LA CAUTION POUR DEFAUT DE MENAGE

Vu la délibération n° 2021/40 du 05 octobre 2021 fixant les tarifs d'occupation de la salle communale

Considérant la nécessité de modifier le montant de caution pour défaut de ménage,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ Fixe le montant de la caution pour défaut de ménage à 200.00 Euros.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Fait à Thonac le 15 septembre 2022

Le Maire,
Christian GARRABOS



Fait à THONAC, le 15 septembre 2022

En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1985.

Certifie exécutoire par le Maire le : 15/09/2022

Reçu en S/Prefecture le :

Publié et Notifié le : 15/09/2022

Le Maire,

Christian GARRABOS.

✓

